Le Nord

Temps probable. — En France, un temps beau est probable avec température voisine de la normale.

Quand l'abus d'une chose devient général et dominant, ce n'est pas le moment d'en proscrire l'usage.

OLLÉ-LAPRUNE.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du jeudi 16 juin 1910

La politique du Gouvernement

M. BUISSON a la parole pour interpeller sur la politique scolaire du Gouvernement.

M. DOUMERGUE s'assoit à côté du président du Conseil.

M. BUISSON. — A quel point précis en sommes-nous sur la question scolaire ?

La réaction à l'heure présente poursuit l'idée proposée par un de ses orateurs, M. de LAMARZELLE : celle de l'opposition à l'école par l'école et dans l'école. Quelle est la situation nouvelle : le premier effet de cette tactique on l'a vu, c'est la résistance des pères de famille. A cette manière de faire la guerre s'impose une nouvelle manière de riposter. Un premier mouvement très naturel, mais que je blâme, consisterait à répondre à ceux qui réclament la neutralité scolaire par les mots : « Pas de neutralité », et à ceux qui invoquent le droit des pères de famille on pourrait répondre : « Non, nous ne permettrons pas ces associations » (Murmures à droite et au centre). C'est là, dis-je, un premier mouvement, mais nous républicains, nous ne devons pas y céder et nous ne devons défendre l'école qu'avec les moyens légaux et selon les principes du respect de la liberté (Applaudissements sur divers bancs au centre). Cela, la déclaration ministérielle le dit et nous devions le rappeler ici. L'orateur, ici, rappelle la pression à laquelle en maints endroits les instituteurs ont été soumis de la part des « châtelains » pour obéir aux injonctions du clergé (Protestations à droite et au centre. Applaudissements à gauche et l'extrême-gauche) et les nombreuses exclusions d'élèves auxquelles ont dû procéder les instituteurs.

M. BUISSON. — Il faut que cela cesse : Quelle que soit l'ardeur de la bataille, il ne faut plus qu'une telle punition se répète : l'enfant ne saurait la comprendre. Quelle que soit notre ardeur à défendre l'école, il ne faut pas toucher à l'enfant.

M. JAURÈS. — Y a-t-il beaucoup de ces enfants exclus ?

M. BUISSON. — Je ne sais si le ministère en a dressé le tableau, mais dans notre seul département nous savons par les publications religieuses que plus de 3000 médailles aux petits exclus ont été décernées par les curés ou Evêques. Et bien, je dis qu'il faut qu'une telle situation cesse. Il y a une loi sur l'obligation scolaire; toute la question est de savoir si nous voulons et pouvons l'appliquer à des délits comme celui-ci : absence de l'école pour une raison de l'ordre moral. Je sais bien que cette question soulève 100 questions : celle de la responsabilité des fonctionnaires par exemple, celle aussi d'une forme nouvelle à donner à la liberté religieuse, etc. Et je dis que les projets Doumergue à ce sujet contiennent trop ou trop peu. Pour l'instant il est une question urgente : il faut défendre l'école. Contre qui ? Contre le clergé. Nous ne contestons ni ses droits à collaborer pas plus que les droits des pères de famille à la même collaboration. L'école ne sera bien tenue et aimée de tous que quand elle sera une maison de verre. (Applaudissements sur quelques bancs à l'Extrême-Gauche).

M. VAILLANT. — A condition qu'il y ait collaboration sincère.

La pensée de l'orateur peu précise jusqu'ici semble mettre en garde tous les partis et les marques d'approbation sont aussi rares que celles d'improbation.

M. BUISSON. — Je le répète, il faut désormais que les dérogations à la loi d'obligation scolaire en subisse la sanction pénale. Ce vote est le plus pressé. Il faut y procéder sans délai. Ceci fait, nous verrons alors de faire une loi organique réglant définitivement la question. Et voilà pour l'obstruction émanant des pères de famille. On annihilera tout aussi vite celle qui émane du clergé en faisant tomber ce délit sous le coup de l'article 35 de la loi de séparation. On aura fini ainsi avec un conflit qui n'a que trop duré. Il me tarde qu'on ne parle plus de batailles scolaires dans ce pays (Sourires, exclamations ironiques à Droite).

M. PUGLIESI-CONTI. — La crainte du suffrage universel est le commencement de la sagesse.

L'orateur aborde à présent la deuxième partie de son discours. (Mouvements de lassitude sur divers bancs; approbations à l'Extrême-Gauche).

M. BUISSON rappelle l'effort considérable fait par la République en matière d'instruction (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche. Elle a fait en une génération ce que n'avait pas fait en dix générations les régimes précédents (Exclamations ironiques à droite).

M. DE LANGUINAIS. — La République a fermé d'un seul coup 20.000 écoles (Applaudissements à droite. Rires à l'extrême-gauche).

M. BUISSON. — Il nous reste cependant beaucoup à faire, car le nombre des illétrés est chez nous plus élevé qu'ailleurs. Nous sommes le seul pays d'Europe qui ait abaissé à 13 ans l'âge de la scolarité enfantine (Applaudissements à l'extrême-gauche). Il y a là un mal profond national (Nouveaux applaudissements.

M. JAURÈS. — Très bien.

M. BUISSON. — Tous nos voisins ont porté à 14 ans au minimum et même à 15 ans l'âge de la scolarité. Sur ce point la loi y est d'une rigueur exceptionnelle. Le Sénat est saisi d'une proposition qui réaliserait chez nous une réforme indispensable. Nous demandons au Gouvernement de la faire voter (Applaudissements à l'extrême-gauche). Une autre réforme qui s'impose, c'est l'égalité des enfants devant l'instruction, c'est l'organisation de l'enseignement complet pour tous, pauvres comme riches (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche). Deux cents ou trois cent mille enfants seuls reçoivent en France l'enseignement intégral qui les rend aptes à tout ; 4 ou 5 millions au contraire reçoivent juste ce qu'il faut d'instruction pour leur faire regretter de n'en pas recevoir davantage.

Pourquoi cette différence. Qui donc l'a créée. C'est la société elle-même. Et de quel droit ? (Applaudissement à l'extrême-gauche).

Nous voulons qu'après l'école primaire, il soit donné à tous, les moyens de compléter leur éducation générale ou leur instruction professionnelle ; l'étranger, l'Allemagne surtout nous offre à ce sujet un exemple à suivre. On dira que c'est là du socialisme (Exclamations à l'extr.-gauche), mais je crois qu'en ma qualité de radical-socialiste, je puis le soutenir. Je l'ai déjà exposé dans le 2e Congrès du Parti radical. Si nous sommes républicains, nous devons souscrire à la déclaration des Droits de l'Homme : « Tous les hommes, dit-elle, naissent et meurent égaux en droit. (Applaudissements à l'extrême-gauche). Pourquoi ne décréterions-nous pas que les enfants naissent et demeurent égaux en droit d'instruction. (Applaudissements à gauche).

Avant tout, réalisons la loi sur l'obligation scolaire, puis reportons à 15 ans l'âge de la scolarité et à ce point mettons-nous au niveau des monarchies voisines. (Applaudissements). Les instituteurs vous béniraient (rires à droite), vous remercieraient, si à la rentrée vous décrétiez une loi qui les rend enfin maîtres chez eux et les soustraye à la police de leurs adversaires (Protestations à droite; applaudissements à Gauche). Il vous restera alors à proclamer l'égalité d'instruction pour la nation entière. Et voilà pourquoi j'applaudis aux paroles de la déclaration ministérielle : résoudre dans son ensemble le problème scolaire. A l'œuvre Messieurs, pour la France et la République. (Applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême-gauche).

La suite du débat est renvoyée à aujourd'hui 2 heures.

ENCORE DES INTERPELLATIONS

Le président donne lecture de deux nouvelles demandes d'interpellation déposées à l'instant dont l'une de M. Drelon, une autre de M. Denys Cochin.

M. BRISSON. — Je crois devoir mettre en garde la Chambre contre ce que je n'oserais qualifier d'abus, mais d'excès. Toutes ces demandes d'interpellations qui s'ajoutent sans cesse, risquent fort de compromettre le droit de parole des orateurs inscrits. (Applaudissements).

M. Ch. BENOIST. — Il faudrait qu'il soit convenu que ce droit ne sera pas lésé.

M. JAURÈS. — Certainement.

M. BUISSON. — Les orateurs inscrits parleront après les interpellateurs.

La séance est levée à 6 heures 25.

SÉNAT

Fin de la séance du jeudi 16 juin 1910

On passe à l'article 3, lequel précise au contraire les cas où l'action ne pourra être recevable.

MM. Louis Martin, Jeannency, Goujon, demandent le rejet de cet article qui est défendu par MM. de Lamarzelle, Grosjean et Guillier, rapporteur.

L'article 3 est adopté.

L'article 4 prévoit les conditions dans lesquelles l'action en recherche pourra être intentée.

On adopte le premier paragraphe et la suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui à 3 heures.

Séance levée à 6 heures.

AUTREFOIS AUJOURD'HUI

Il n'est pas rare, lorsqu'on essaye de fonder des œuvres nouvelles dans une paroisse, d'entendre des personnes, d'ailleurs fort bien intentionnées, vous objecter :

« Autrefois, les prêtres ne s'occupaient ni de patronages, ni de journaux, ni de conférences, ni de gymnastique et les paroisses étaient plus chrétiennes qu'aujourd'hui. »

On a mille fois raison; mais c'est précisément parce que les paroisses étaient plus chrétiennes qu'elles n'avaient pas besoin d'une foule d'œuvres indispensables de nos jours.

Autrefois les parents étaient les premiers éducateurs de leurs enfants, et leur enseignaient la religion et la morale, plus encore par leurs exemples que par leurs instructions.

Quels délicieux souvenirs a laissés le foyer domestique d'autrefois ! Chaque soir, après le rude labeur de la journée, sous le manteau de la cheminée, la famille se groupait : à la place d'honneur le père, autour de lui les enfants qui écoutaient avec avidité la vie des saints, les naïves légendes, et, avec ces légendes, un peu de cette morale chrétienne dont elles étaient toujours parfumées.

Puis, quand sonnait l'heure du repos, quand les paupières alourdies menaçaient d'enclore les petits yeux mutins, le silence se faisait et le père, d'une voix grave et solennelle commençait la prière.

Quel sublime tableau ! Comme il était grand, aux yeux de ses enfants, cet homme qui parlait à Dieu comme un pontife. Avec quel respect ils inclinaient leur front sous sa main bénissante ! Avec quelle affection ils allaient recueillir sur ses lèvres sanctifiées par la prière, le baiser du pardon et d'amour !

Aujourd'hui, hélas ! en combien de foyers ne plus s'occuper de religion, ne plus parler de Dieu, ne plus dire un mot de prière est devenu la règle. Heureux encore, quand on ne se moque pas, devant les enfants, des choses sacrées qu'on ne devrait nommer qu'à genoux.

Ne faut-il pas susciter, autour de ces petits, des dévouements quasi-maternels, pour les initier aux premières notions religieuses qu'ils ne puisent plus au foyer ?... Et c'est pourquoi l'Eglise, toujours industrieuse dans sa charité, a créé cette œuvre admirable des *Catéchistes volontaires.*

— Autrefois l'école était comme le prolongement de la famille ; l'enfant y respirait la même atmosphère de religion et de vertu qu'au foyer paternel. Le maître d'école avait une haute idée de sa mission ; il s'en acquittait comme d'un sacerdoce, et nous avons conservé un souvenir ému et respectueux de l'homme vénérable qui nous apprit à épeler les mots et à tracer les premières lettres. La classe commençait par la prière et c'est par la prière qu'elle finissait.

Le catéchisme remplaçait avantageusement tous les manuels d'instruction civique. — Le dimanche, à l'appel des cloches, nous nous rendions à l'école et, de là, aux offices : notre tenue était bonne, car elle se réglait sur celle de l'homme vénéré dont l'exemple était pour nous la plus efficace des prédications.

Aujourd'hui sont réputés bons maîtres ceux qui, par respect pour eux-mêmes et pour la conscience des enfants qui leur sont confiés, ne blasphèment pas ou ne tournent pas en ridicule les croyances religieuses.

A nos enfants, à nos jeunes gens ne faut-il pas refaire, à côté de l'école, comme un foyer nouveau où ils respireront un air meilleur, où ils compléteront leur instruction religieuse, où ils offermiront leurs convictions et prendront conscience de leurs devoirs de chrétien et de citoyen ?

Et tel est précisément le but de nos *patronages*, de nos *cercles d'études*, de nos *associations de jeunesse.*

— Autrefois, quiconque avait l'honneur de tenir une plume, avait au plus haut point le respect de ses lecteurs ; on aurait cru s'avilir en altérant la vérité, se couvrir de honte en blessant les bonnes mœurs.

Aujourd'hui, il y a les forbans de la plume comme il y a les brigands du poignard et du poison... « Il y a des âmes sales et pétries de boue », comme disait déjà La Bruyère, qui ne s'épanchent en des feuilles malsaines que pour tromper, souiller ou empoisonner.

Pour réfuter leurs mensonges et leurs calomnies, pour neutraliser leur venin, n'est-il pas indispensable de créer des *œuvres de presse ?*

— Autrefois on ne voyait pas toute une armée de sophistes et de demi-savants aller, de ville en ville, de village en village, semer l'ivraie de l'impiété et de la démoralisation, s'acharner à tout nier, à tout mépriser, à tout détruire.

Aujourd'hui, ils sont légion les discoureurs pervers qui font profession publique d'outrager toutes les vérités, même les plus sacrées, d'insulter toutes les institutions, même les plus vénérables.

Pouvons-nous les laisser accomplir, à l'aise, leur œuvre de décomposition et de déchristianisation ?

Evidemment non ; le devoir s'impose de venger la vérité, de redresser l'erreur, d'éclairer, de détromper le peuple égaré par des montagnes d'erreurs, de préjugés et de mensonges.

D'où la nécessité d'organiser des *Conférences populaires* ; car : « Le peuple appartient à qui lui parle ».

— Nous pourrions continuer l'énumération : les exemples qui précèdent nous semblent suffire.

Il y a des œuvres de sanctification qui sont de tous les temps, parce qu'elles sont de l'essence même du christianisme et qu'elles répondent aux aspirations les plus intimes de l'âme humaine. Mais chaque siècle a des besoins nouveaux qui demandent des œuvres nouvelles, et c'est l'éternel honneur de l'Eglise de se rajeunir ainsi avec chaque génération, de parer aux nécessités présentes et de trouver sans cesse dans son inépuisable charité, de nouvelles formes de dévouement.

A l'œuvre donc et aux œuvres ! — « Nous ne sommes pas à *autrefois*, nous sommes à *aujourd'hui* — disait, ces temps derniers, le Souverain Pontife Pie X — il importe de trouver et d'employer des modes d'action en rapport avec la variété des temps et des circonstances. Ce qui n'était pas nécessaire hier peut le devenir aujourd'hui : *se cantonner absolument dans les œuvres anciennes serait une erreur et une cause de ruines.* »

A. R. T.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, 6, rue Détournée, de **Mme Nicolas Weyer**, née **Isméria Lefils**, décédée le 15 juin 1910, dans sa 39e année, munie des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles ont lieu demain, vendredi, à dix heures, en l'église Saint-Maurice.

A **SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE**, rue de la Gare, 63, de **M. Henri Mucheris**, retraité du Chemin de Fer du Nord, conseiller municipal de Saint-André-lez-Lille, décédé dans sa 63e année, muni des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu samedi 18, à neuf heures, en l'église Saint-Camille, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

A **RENESCURE**, de **M. Jules Steven**, brasseur, conseiller municipal, membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, du conseil paroissial et de la confrérie du Saint-Rosaire.

Les funérailles auront lieu en l'église de Renescure, samedi, à 10 heures du matin.

A **NEUVILLE-SAINT-REMY**, de **M. Duquesne-Dehus**, pieusement décédé à l'âge de 60 ans.

M. Duquesne était le beau-père de M. Deleplanque, directeur du « Courrier », syndic de la Presse du Nord.

Nous recommandons aux prières l'âme des défuntes et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Jeudi, à onze heures, en l'église du Sacré-Cœur, à **ROUBAIX**, a été célébré le mariage de **M. Jules Guffroy**, fils de M. et Mme J. Guffroy-Dupont, avec **Mlle Alice Lanselle**, fille de M. et Mme L. Lanselle-Parent.

Les témoins du marié étaient M. Gustave Dupont son oncle, et M. Emile Dupret, son cousin ; ceux de la mariée, MM. Georges et Jules Lanselle, ses frères.

Le consentement a été reçu par M. l'abbé Delille, curé de la paroisse, qui a prononcé une délicate allocution.

Dans les stalles avaient pris place le R. P. Pascal, MM. les abbés Mouchon, Tibergbien, Hannon, Beccue, Marinuse.

En raison d'un deuil récent, la cérémonie s'est passée dans la plus stricte intimité.

Mercredi, à midi, a été célébré, en la basilique métropolitaine, à **CAMBRAI**, le mariage de **Mlle Germaine Morand** avec **M. Emile Massin**, négociant en bois.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Georges Morand, avoué à Senlis, son oncle, et M. René Morand, son frère ; pour le marié, M. Charles Bracq, négociant en bois, et M. le docteur Deilliez.

Mardi 14 juin, a eu lieu, en l'église Saint-Médard, de **CREIL** (Oise), dans la plus stricte intimité, le mariage de **M. Charles Houtart**, fils et beau-fils de M. Eugène Houtart, maître de verreries du Nord, et de Mme Houtart, née Lemaître, avec Mlle **Julielle Boissière**, fille de M. Alfred Boissière, ancien maître de verreries, et de Mme Boissière, née Delaunay.

Les témoins du marié étaient : M. Boutart-Lorthiois, son frère, et M. Scrive-Delesalle, son beau-frère ; pour la mariée : M. Vasse, armateur, son beau-frère, et M. Delaunay, ancien député.

Mgr Bardet, évêque de Séez, ami de la famille Boissière, avait tenu à venir lui-même recevoir le consentement des jeunes époux. Dans un discours éloquent, il a retracé la vie des deux familles, toutes deux verrières, qui allaient être unies par l'union de leurs enfants, faisant remarquer que la famille Houtart, comptait, tant en Belgique qu'en France, une lignée de 19 maîtres de verreries, se succédant de père en fils.

Mgr Bardet a donné, au nom de Sa Sainteté, la bénédiction papale.

PÈLERINAGE A BONSECOURS

4 JUILLET 1910

Les pèlerins de la ligne du Câteau à Valenciennes par Solesmes voudront bien adresser leur demande d'inscription à M. l'abbé Laurent, **curé d'Haussy**, qui leur retiendra des places dans le train de Maubeuge : ils pourront prendre le train qui part du Câteau à 7 h. 08 et arrive à Valenciennes à 8 h. 19. Au retour, la correspondance du train de 5 h. 55 à Valenciennes leur est assurée.

ÉCHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Une ingénieuse invention. — Le maréchal-des-logis Houriez, de la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en garnison à Douai, vient de recevoir du ministre de la guerre un témoignage de satisfaction pour un appareil qu'il a inventé et destiné à être employé pour boucher les trous faits par les balles dans les cibles.

Cet appareil a été expérimenté par la commission d'expériences du camp de Châlons, qui en a fait un rapport élogieux à un triple point de vue : facilité, sûreté et rapidité du bouchage des empreintes des balles sur les cibles.

D'une construction facile, très simple et peu coûteux, cet appareil va être employé par l'armée.

LES TROUPES A SISSONNE

Le 43e, à l'effectif de 1.536 hommes, dont 40 officiers, a débarqué en gare de Saint-Erme mercredi, à 11 h. 40 du matin. Le 243e de réserve, composé de 1.600 hommes, dont 43 officiers, a mis pied à terre à 1 h. 50. Les troupes rentreront à Lille, le 243e le 28 juin, par voie ferrée ; le 43e le 7 juillet, par étapes.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

CANTON DE SECLIN

Les socialistes auront pour candidat au conseil d'arrondissement le citoyen Victor Engrand, commerçant.

Le conseiller sortant est M. Ledoux-Marchand.

Fonds de tiroirs

On liquide au Luxembourg. Nos sénateurs, prenant leur courage à deux mains, ont ramassé toutes les propositions qui traînaient dans leurs cartons.

Ce qu'il y en avait ! On a retiré des tiroirs certaines paperasses qui attendaient là depuis 27 ans. On pressent que les vœux en question avaient eu le temps de mûrir. Si seulement ces vœux avaient été des bouteilles de vin, on n'aurait rien perdu pour attendre.

Mais les sénateurs ne mettent pas de vin dans leurs armoires : ils craindraient trop que Pelletan ne déguerpît de la Chambre pour venir au Luxembourg.

Parmi les papiers qui avaient fait un si long stage chez les Pères Conscrits, on n'a point trouvé le « bon pour payer » 15.000 fr. de ces Messieurs des deux Chambres. Il est des mesures qui ne peuvent attendre vingt-sept ans. En les ajournant, les bons Sénateurs qui n'ont plus tous un quart de siècle à se promettre, risqueraient de ne pas illustrer leur règne d'un vote particulièrement important.

Il est heureux qu'on n'ait pas fouillé un an plus tôt dans les tiroirs des Sénateurs. On y aurait trouvé le projet de loi sur les retraites ouvrières. Alors certains députés auraient pu s'excuser auprès de leurs électeurs en leur disant : « Vous voyez bien ! nous avions voté les retraites depuis longtemps : c'est la faute des vieux si vous n'êtes pas tous millionnaires ».

Mais de même qu'on ne met pas du vin dans les vieilles outres, ainsi ne faut-il pas mettre de papiers neufs entre les mains des Sénateurs.

J. S.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
VICHY-CÉLESTINS
En QUARTS de bouteilles.

LILLE

Fêtes de Lille

25, 26 ET 27 JUIN 1910

Les grandes fêtes populaires, organisées par la municipalité, s'annoncent sous les meilleurs auspices et jamais notre cité n'aura eu l'heureuse circonstance, à pareille date, de pouvoir compter sur la présence des ministres aux fêtes de Lille.

Il y a lieu, en effet, de prévoir le succès des manifestations sportives inscrites au programme des fêtes communales, le concours régional de gymnastique et le tournoi international d'escrime sont tous deux placés sous le haut patronage de M. le Ministre de la guerre. Lille aura également l'honneur de recevoir M. le Ministre du commerce, à l'occasion de l'inauguration du monument Pierre Legrand.

Ces manifestations du sport ainsi que les cérémonies officielles ne seront pas seules à retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux divertissements populaires, de plus en plus en vogue d'ailleurs, puisque l'an dernier le nombre des sociétés adhérentes s'élevait à 280 environ et que le 26 juin, il y aura augmentation sensible de ce nombre, sans y avoir compris toutefois les 3000 gymnastes de la 25e fête régionale.

La ville de Lille veut conserver ses coutumes et usages qui procurent de la joie aux pinsonneux, aux joueurs de bourlon, de balle et de ballon, aux tireurs à l'arc et à l'arbalète, aux joueurs de beigneaux, de boules, de billards anglais, aux tireurs et aux colombophiles ainsi qu'aux amis des joutes nautiques et des auditions musicales en plein air. Plus de 15.000 fr. de prix sont offerts, chaque année, aux lauréats du concours et jeux publics, et rien n'est ménagé pour conserver à notre cité la vieille renommée des géants lillois Lydéric, Phinart et Jeanne Maillotte qui, en ces jours de liesse, font leur sortie annuelle, précédée du Tambour-major des Hurlus avec ses tambours de l'époque.

Le programme des réjouissances veut également la même variation dans ses fêtes de jour que dans ses fêtes de nuit ; c'est pourquoi de brillantes et décoratives illuminations électriques transformeront, pendant trois soirées, d'une façon des plus attrayantes, notre belle place de la République où il y aura ballets et tournois gymniques, tableaux militaires, poses plastiques, etc., etc...

En résumé, programme varié, pouvant satisfaire à la fois les sports, la musique et tous les amateurs et sociétés de jeux et festivités publics.

L'affaire Téry

Dans les deux derniers numéros de l' « Œuvre », une brochure hebdomadaire d'une quarantaine de pages, M. Gustave Téry, agrégé de philosophie, professeur au lycée de Laon, rappelant toute sa carrière universitaire, se plaignait d'avoir été victime de l'arbitraire gouvernemental et présidentiel.

Au lieu de lui donner les titres et fonctions auxquels il dit avoir droit, on avait, sous des prétextes qu'il n'admettait pas, changé de résidence, puis éloigné de sa chaire M. Téry, dont les démêlés judiciaires avec M. Chaumié, quand il était garde des sceaux, avaient été fort désagréables en haut lieu.

M. Téry en rendait responsable M. Fallières, qu'il accusait de favoriser ses compatriotes, et s'en prenait à lui dans des termes d'une extrême violence.

Il suffira, pour en avoir une idée, de donner le titre de la lettre de M. Téry à M. Fallières, dans la première de ces brochures : « Serai-je obligé de vous tirer la barbe ? » et le titre de la seconde lettre : « A Moussu Fallières d'Agelgn ; le Browning de Damoclès. »

Dans cette dernière lettre, M. Téry mettait en demeure M. Fallières de lui rendre justice ; si non, il lui annonçait qu'il ne reculerait pas devant les coups de revolver.

Dans l' « Œuvre » d'hier, M. Téry apprend à ses lecteurs qu'il est poursuivi et que — c'est le titre de la brochure — « Au browning, il (M. Fallières) préfère le Conseil académique ».

Il fait précéder son article de la lettre suivante « au citoyen Briand, président du Conseil » :

Mon cher Camarade,

Une seconde fois, et pour la même affaire, je suis cité mardi prochain devant le Conseil académique.

Comme il y a six ans, lorsque tu as plaidé pour moi, le 15 juillet 1904, devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique, tu tiendras à honneur, j'en suis sûr, et tu te feras une joie de m'assister et de défendre une fois de plus en ma personne les droits de l'homme, du citoyen et du fonctionnaire.

Donc, rendez-vous à Lille, lundi à huit heures. Et mes amitiés à Hervé.

Fraternellement.

Gustave TÉRY.

En post-scriptum :

« Si le camarade Aristide — empêché — ne peut m'assister à Lille, c'est mon excellent ami, Me Vincent de Moro-Giafferri qui voudra bien se charger, cette fois encore, de gagner ma cause. »

M. Téry dit donc qu'il sera poursuivi devant le Conseil académique de Lille, rue Gauthier de Châtillon, n° 25, le mardi 21 juin 1910, à neuf heures du matin.

Il ira à Lille lundi et mardi prochains, pour y mettre en accusation autant M. Fallières que « l'ignominieux régime de favoritisme, de fraude et de pillage, qui déshonore mon pays ».

Il ajoute en terminant :

« Je ne plaiderai pas, devant le tribunal universitaire, les circonstances atténuantes. C'est un oui ou c'est un non que je lui demande. Pas de solution intermédiaire, le demi-mesure, de sentence mitigée et conciliante, qui « d'une port » permettrait de m'infliger un « blâme » ou une « réprimande », tout en reconnaissant « néanmoins », dans un considérant artificieux, que d'autre part, « dans une certaine mesure » et « à certains égards » ma protestation n'était pas « dénuée de quelque fondement ».

« De ceux qui vont parler au nom de la conscience universitaire, j'attends une réponse nette et nue :

« Ou, comme l'a dicté le ministre, par mes campagnes acharnées contre le favoritisme, j'ai vraiment « compromis la dignité du corps enseignant », et les membres du Conseil académique devront assumer la pleine responsabilité de ma révocation ; je serai chassé par eux de l'Université, où les « Port » sont inspecteurs généraux ;

« Ou, me félicitant d'avoir obstinément défendu contre l'arbitraire les droits et la dignité du corps enseignant et, d'une façon générale, de tous les fonctionnaires, ils prononceront une sentence qui condamnera demain Moussu Fallières à quitter l'Elysée.

« Et ce sera peut-être, qu'il nous soit permis de l'espérer, le signal d'une renaissance nationale.

« Si mes juges n'ont pas le courage de rendre un tel arrêt, tant pis pour l'Université, tant pis pour mon pays ! »

Deux Allemands et un Belge arrêtés SUR LA GRAND'PLACE

LE TRIO D'ÉTRANGERS ASSOCIÉS TENTAIT D'ÉCOULER EN FRANCE DES TITRES VOLÉS EN BELGIQUE.

Une triple arrestation, qui aura pour heureux résultats de mettre à l'ombre trois malfaiteurs, sans doute voleurs internationaux, et de sauver du naufrage la petite fortune d'un menuisier, a été opérée jeudi matin sur la Grand'Place par la police de sûreté de Lille. Voici dans quelles circonstances :

Mardi dernier, trois individus correctement vêtus se présentaient à la Banque Schnerb et Favier, Grand'Place. L'un d'eux, qui parlait le français avec un fort accent étranger, s'approcha d'un guichet et demanda à négocier un titre nominatif de la Cantonal Bank de Turgovie, à Weinfelden (Suisse), d'une valeur de 1.300 marks, soit 1.625 francs.

— Avez-vous des papiers d'identité, demanda le banquier ?

— Parfaitement, voilà, répondit l'étranger, qui sortit de son veston un livret militaire et plusieurs papiers portant le nom de M. Christian Merz, menuisier à Darmstadt (Allemagne).

M. Schnerb vérifia l'identité, puis dit à son interlocuteur : Eh bien, laissez-moi le titre, je le ferai négocier. Revenez dans deux ou trois jours, et je vous en réglerai le montant. »

Il délivra ensuite un reçu du titre au propriétaire, qui se retira tranquillement avec ses deux compagnons.

Comme cela se fait toujours en pareille circonstance, le banquier s'informa de la valeur du titre étranger. On juge de son étonnement quand, mercredi soir, il reçut de la Cantonal Bank le télégramme révélateur suivant :

« M. Christian Merz vient de nous informer qu'on lui a dérobé à Bruxelles des titres nominatifs de la Banque de Turgovie. Le titre dont vous nous faites connaître le numéro fait partie de la série volée. »

Au reçu de cette dépêche, M. Schnerb se rendit immédiatement au bureau de la sûreté et informa M. Guyot de la visite que lui avait faite la veille l'étranger porteur de l'obligation volée. Il ajouta que le vendeur devait se présenter incessamment à la banque.

Dès le soir même, plusieurs agents de sûreté se mirent en campagne et recherchèrent les trois individus suspects.

Jeudi matin, des dispositions spéciales furent prises. Sur les indications de M. Guyot, deux brigadiers de sûreté se postèrent dans les bureaux du comptoir de change, non loin des guichets ; au dehors, MM. l'inspecteur Lamérand et le sous-inspecteur Delporte surveillaient avec quelques agents les abords de la Grand'Place, de la rue du Palais-Rihour et de la rue Neuve.

Les policiers n'attendirent pas longtemps.

Vers 10 heures M. Lamérand apercevait trois individus qui conversaient avec animation devant le Café du Damier. Il s'approcha discrètement et, à leur langage, devina bientôt qu'il avait affaire à des allemands.

Bientôt l'un d'eux se détacha du groupe, pénétra dans les bureaux de la banque Schnerb et Favier et s'adressa aussitôt au guichet de vente des titres. Il venait à peine d'y présenter son reçu que deux poignes vigoureuses le saisissaient aux avant-bras. C'étaient celles des brigadiers de sûreté Lantaine et Prave qu'un signe conventionnel avait prévenus de l'identité du voleur. Une minute après le prisonnier, les menottes aux mains, sortait de la banque encadré de ses deux gardiens.

Ce fut alors sur la Grand'Place le signal d'une galopade folle et certes bien inexpliquée pour les curieux. A la vue de leur compagnon ainsi accompagné, les deux Allemands qui venaient de le quitter un instant auparavant détalèrent à toutes jambes, l'un vers la rue Faidherbe, l'autre vers le marché Saint-Nicolas. Ils ne tardèrent cependant pas à être arrêtés par les inspecteurs Lamérand et Delporte, aidés de quelques agents qui faisaient le guet.

Suivis de plusieurs centaines de badauds les trois compères furent conduits au poste central et aussitôt mis en présence de M. Guyot, chef de la sûreté.

L'un, le négociateur du titre, était belge ; il se nommait Albert Brihoy, 30 ans, originaire de Jemmapes, et se disait garçon de café rue de la Gouttière, 3, à Bruxelles. Les deux autres étaient allemands. C'étaient Alfred Schonn, 19 ans, né à Strasbourg, et Emile Hirschinger, 24 ans, employé de commerce à Darmstadt. Dans les poches de ce dernier, on découvrit un livret militaire à son nom, le livret militaire et les papiers de M. Christian Merz et différentes valeurs.

Le belge Brihoy fut interrogé le premier, mais il fit le naïf. Il déclara qu'il ne connaissait pas l'auteur du vol ; il avait rencontré Schonn et Hirschinger à Bruxelles, les avait accompagnés à Anvers où il avait réussi à négocier un titre de la banque de Turgovie, puis était venu en leur compagnie en France.

Les allemands ne savaient pas un mot de français ; il fallut avoir recours à un interprète.

Hirschinger fit l'ignorant ; il se borna à dire que les titres devaient avoir été trouvés par Alfred Schonn.

Celui-ci se montra plus loquace. Il raconta qu'un jour, dans la rue de l'Appartement à Bruxelles, il avait rencontré un de ses compatriotes, M. Christian Merz, de Darmstadt. Il le suivit jusque dans sa chambre et y ramassa près d'un meuble un bulletin de bagages.

Accompagné de Hirschinger, il s'était aussitôt rendu à la gare et y avait dégagé la valise de M. Merz. Elle contenait les papiers et la fortune du voyageur.

Celle-ci s'élevait à la somme de 8000 fr., formée d'une obligation de 3000 marks, de deux obligations de la Cantonal Bank, de

Cours du 16 juin 1910. — Roubaix-Tourcoing						Anvers Type B		Le Hâvre								New-York			Liverpool	
MOIS	COTE Précéd.	COTE à 11 h. 30 Roubai	COTE de 4 h. Tourcoi	CLOTURE Acheteu	Vendeur	Précéd.	Jour	MÉRINOS Cote 3 h. 45 Précéd.	Jour	CROISÉES Cote 3 h. 4 Précéd.	Jour	COTONS Cote de 4 h. Précéd.	Jour	CAFÉS Cote de 3 h. Préc.	Jour	CAFÉS Cote de 4 Jour	Préc.	MOIS	COTONS C. de clôt. Préc.	Jour
Janvier..	627 1/2	—	—	—	—	6 20	6 20	193	193	230	230	94 1,8	93 3/4	46 25	46 50	8 40	8 40	Courant.	783	777
Février..	620	6 20	6 20	—	—	6 125	6 125	192 50	192 50	230	230	93 1/8	92 5,8	46 25	46 50	6 45	6 45	Juin-Juill	774	768
Mars.....	610	—	6 12 1/2	6 10	6 12 1/2	6 05	8 06	191	191	230	230	91 3/8	90 7/8	45 75	46	8 55	6 55	Juil.-Aoû	761	759
Avril......	605	—	—	6 02 1/2	8 07 1/2	6 975	6 975	190	190	230	230	88 3/4	88 1/4	45 75	46	6 65	6 60	Août-Sep	734	728
Mai.......	602 1/2	5 97 1/2	5 97 1/2	5 93	5 97 1,2	5 90	5 90	186 50	185	228	228	82 7,8	82 1/2	45 50	45 75	6 70	6 85	Sept.-Oct	689	684
Juin......	592 1/2	—	—	—	5 92 1/2	5 825	5 825	183	185	228	228	79 7/8	79 5,8	45 50	45 75	6 70	8 65	Oct.-Nov.	667	6 3
Juillet....	587 1/2	—	—	—	5 87 1/2	5 775	6 775	182	182	228	228	78 5/8	78 1/4	45 50	45 75	6 70	6 65	Nov.-Déc	858	854
Août......	577 1/2	5 80	5 80	—	5 80	5 70	5 70	182	182	—	—	78 1/8	77 3/4	45 25	45 50	8 71	6 72	Déc.-Jier.	651	650
Septemb	575	5 72 1/2	5 72 1/2	—	—	5 65	5 65	181	181	—	—	77 3/4	77 3/8	45 25	45 50	6 77	6 74	Jier-Fév.	653	849
Octobre..	—	—	—	—	—	5 625	5 625	181	181	—	—	77 5/8	77 1/4	44 25	45 50	6 80	6 76	Mars-Av.	652	648
Novembr	—	—	—	—	—	5 60	5 60	181	181	—	—	77 1/8	76 3/4	44 25	45 50	6 82	8 77	Avril-Mai	851	847
Décembr	—	—	—	—	—	5 575	5 575	181	181	—	—	77 1/8	76 3/4	44 25	45 50	6 81	6 79	Mai-Juin.	651	647
Vente....	100,000 k.					40.000 k. Calme		50 b. Calme		000 b. Calme		2.850 b. Soutenue		4.000 b. Calme		10.000 b. Souten.		Tend.... Venise....	10.000 b. Souten.	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES
Communiqué par MM. J. et H. CHARLET

New-York. — Cotons. — Recettes probables 5,600

MOIS	Précéd.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Juillet........	15.20	15.10	15.10	15.14
Août........	14.71	14.62	14.53	... .
Septembre....	13.18	13.13	13.14	... .
Octobre....	12.50	12.46	12.44	... .
Décembre....	12.30	12.25	12.25	12.35

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 6,20 juill. — 5.000 k. à 5,97 1/2 oct. — 5.000 k. à 6,.. oct. — 5.000 k. à 5,80 janv. — 5.000 k. à 5,72 1/2 fév.

Total : 30.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 6,12 1/2 août. — 15.000 k. à 5,72 1/2 février.

Total : 20.000 k.